

Comment éviter le plagiat?

La bibliothèque souhaite vous accompagner pour éviter cet écueil du plagiat qui est un sujet de mobilisation de toute la communauté Sciences po ! La première chose à faire est de lire la [Charte anti-plagiat](#) de notre institution. En tant qu'étudiant, vous avez souscrit au règlement de scolarité de l'IEP qui précise " « *Le plagiat est constitué lorsque l'élève a rendu un travail qui ne permet pas de distinguer sa pensée propre d'éléments d'autres auteurs : il peut se caractériser par l'absence de citation d'un groupe de mots consécutifs (à partir de cinq), par la reformulation ou la traduction, par la copie.* » (article 12 – honnêteté intellectuelle)."

Vous ne pouvez donc ignorer de quoi il s'agit, et vous devez en conséquence tout faire pour l'éviter !

Pour ce faire, il faut impérativement citer correctement les sources d'un travail, comme vous le rappelle la Charte. Cela montre la rigueur scientifique de votre démarche, dans le respect du droit moral et intellectuel des auteurs, et permet à vos lecteurs de vérifier les informations que vous délivrez, par la mention de vos sources exactes.

Si vous ne citez pas ou pas correctement les sources, vous risquez le plagiat. Vous avez ici de bons conseils pour l'éviter:

https://www.youtube.com/watch?v=9tHd45hgQb4&list=PLJFDLbH_mXecCBbDVEUZib83zZZB6aiTQ&index=18

<https://infotrack.unige.ch/comment-eviter-de-plagier>

Vous voulez tester vos connaissances sur la question ? Faites le test proposé par Le réseau de l'Université du Québec :

https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=4481&owa_no_fiche=5&owa_bottin=

Comme les autres établissements d'études supérieures, Sciences Po dispose d'un outil informatique pour détecter le plagiat dans les travaux des étudiants. Il s'agit de Urkund:

<https://www.sciencespo.fr/students/sites/sciencespo.fr.students/files/charte-anti-plagiat-fr.pdf>

Il est question de plagiat lorsque Urkund détecte cinq mots de suite repris tels quels à une autre source non citée correctement par l'étudiant dans le corps même de son travail, suivant les règles posées en annexe.

Une synthèse des grands principes du droit d'auteur est rappelée ici :

https://drive.google.com/file/d/1YqUD-lbaRgT_One0rnlih0y-l8Wz4n2Z/view

Et pour mieux vous familiariser avec ses composantes (la propriété intellectuelle, le droit d'auteur, le droit patrimonial, le droit moral), cette formation Moodle vous aidera:

<https://moodle.uspc.fr/mod/scorm/view.php?id=627>

Enfin, si vous voulez en savoir plus sur les crédits à apporter à des images et comment respecter le droit des auteurs d'illustrations, pensez à consulter [la synthèse](#) rédigée par notre collègue iconographe qui pourra en outre répondre à vos questions spécifiques à partir de son guide.

<https://sciencespo.libguides.com/iconographie>